

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

4 décembre 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 4 décembre 2018 à 20h00 à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

MM. Roy Grégoire, Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois, Gilles Courchesne et Louis-Charles Guertin, conseillers.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Le maire ouvre la session et Christian Valois, conseiller, fait la prière d'usage.

2018-285

Adoption de l'ordre du jour

Il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDÉ PAR Daniel Valois et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2018-286

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre du jour.

2018-287

Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2018

Il EST PROPOSÉ PAR Louis-Charles Guertin et SECONDÉ PAR Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que le procès-verbal du 6 novembre 2018 soit adopté sans amendement.

2018-288

Comptes à payer liste 2018-12

Il EST PROPOSÉ PAR Roy Grégoire et SECONDÉ PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2018-12 au montant de 68 551,45\$ sont adoptés et que la secrétaire-trésorière est autorisée à payer ces comptes.

2018-289

Dépenses incompressibles – novembre 2018

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDÉ PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois de novembre 2018 au montant de 102 633,17\$ est adopté sans amendement.

2018-290

Offre de services PG Solutions – module comptes fournisseurs

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire ajouter le module *Comptes fournisseurs et réclamation de taxes* au logiciel *PG Solutions* suite à la recommandation du vérificateur comptable ;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDÉ PAR Daniel Valois et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de *PG Solutions* portant le numéro 1MSIG50-180822-CV1 pour l'acquisition du module *Comptes fournisseurs et réclamations de taxes*, la mise en route, la formation et l'ajout de services, gestion de projet au montant de 5 701,00\$ plus les taxes applicables. Le financement de ce module est puisé au fond général en janvier 2019.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola2018-291Calendrier des sessions ordinaires du Conseil 2019

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDÉ PAR Louis-Charles Guertin et résolu unanimement que :

Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Loyola pour l'année 2019, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20h00.

8 janvier	2019	2 juillet	2019
5 février	2019	6 août	2019
5 mars	2019	3 septembre	2019
2 avril	2019	1 <sup>er</sup> octobre	2019
7 mai	2019	5 novembre	2019
4 juin	2019	3 décembre	2019

2018-292Fermeture du bureau pour les Fêtes 2018-2019

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne et SECONDÉ PAR Roy Grégoire et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes à compter de 16h le 21 décembre 2018 jusqu'à 8h le lundi 7 janvier 2019.

2018-293Adjudication contrat fourniture de déglacement

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a procédé à un appel d'offre le 6 novembre 2018 pour la fourniture d'environ 150 tonnes de sel de déglacement en vrac, livrées à la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offre est pour une durée de trois ans soit 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 novembre 2018 à 16h00 ;

**ATTENDU QUE** les soumissions conformes sont :

Sel Warwick	104,00\$/tonne, livrée, plus taxes ;
Sel Frigon	103,60\$/tonne, livrée, plus taxes ;

**ATTENDU QUE** le prix a augmenté de 66% comparativement à l'an passé puisqu'il était à 68,95\$/ la tonne livrée plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a dû demander un prix pour un an préalablement à l'ouverture des soumissions puisque l'inventaire d'abrasif a baissé rapidement dû à la température moins clémente du mois de novembre ;

**ATTENDU QUE** le prix pour un an est de :

Sel Warwick	110,00\$/tonne, livré, plus taxes ;
Sel Frigon	103,60\$/tonne, livré, plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR Louis-Charles Guertin et SECONDÉ PAR Christian Valois et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit *Sel Frigon* au montant de 103,60\$/tonne, livrée plus les taxes applicables et ce, pour une durée d'un (1) an soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola2018-294Appui – Candidature au prix Hommage bénévolat-Québec 2019

**ATTENDU QUE** le Réseau de l'action bénévole du Québec *RABQ* honore les bénévoles en remettant des prix Hommage bénévolat-Québec 2019 ;

**ATTENDU QUE** les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 5 décembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** les membres de la bibliothèque désirent soumettre la candidature de madame Andrée Chevalier pour toutes ses actions communautaires dont son implication, son dévouement et sa rigueur quant au maintien du bon fonctionnement de la bibliothèque *Réjean-Ducharme*.

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDÉ PAR Daniel Valois et résolu unanimement d'appuyer la mise en candidature de madame Andrée Chevalier pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2019.

2018-295Abroger la résolution 2018-268

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne et SECONDÉ PAR Roy Grégoire et résolu unanimement d'abroger la résolution 2018-268 en son entier soit l'avis de motion, taux de taxes et compensations fixes pour l'année 2019.

2018-296Surveillant de la patinoire et chalet, saison 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR Louis-Charles Guertin et SECONDÉ PAR Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement d'engager monsieur Pierre Latour à raison de 40 heures/semaine réparties sur sept jours pour faire l'entretien et la surveillance du chalet de la patinoire des Loisirs Saint-Ignace-de-Loyola pour la saison 2018-2019. Ce mandat est pour une période déterminée, celle où l'on peut maintenir une glace permanente sur la patinoire, soit une période d'environ dix semaines.

2018-297Emprunt par billet, règlement 468-2015

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDÉ PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de d'Autray pour son emprunt du 19 novembre 2018 au montant de 74 834,81\$ par billet en vertu du règlement numéro 468-2015, échéant en série de cinq (5) ans pour une durée totale de 15 ans ;

QUE les intérêts sur les billets au taux de 5,45% soient payables semi annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2019	3 400\$
2020	3 500\$
2021	3 700\$
2022	3 900\$
2023	4 100\$

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2018-298Sécurité Civile- demande d'aide financière – Volet 1

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**EN CONSÉQUENCE**, il EST PROPOSÉ PAR Roy Grégoire et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$ ;

Que la municipalité autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-299

Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

Il EST PROPOSÉ par Daniel Valois et SECONDE par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

2018-300

Maintien des services aux francophones de l'Ontario

**ATTENDU QUE** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone ;

**ATTENDU QUE** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

**ATTENDU QUE** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de revenir sur sa décision

**ATTENDU QUE** les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau ;

**ATTENDU QUE** le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs ;

**ATTENDU QUE** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario ;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Louis-Charles Guertin et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario ;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario ;

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière ;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre de Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario, au ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie, à l'adjointe parlementaire au ministre délégué aux Affaires Francophones en Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

2018-301Offre de services – réparation conduite au poste de pompage

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne et SECONDE PAR Roy Grégoire et résolu unanimement d'accepter la soumission de *Allen Entrepreneur Général Inc.* portant le numéro SB1811007 concernant le remplacement de conduites au poste de pompage se trouvant au 1001, rang St-Michel au coût de 5 400\$ plus les taxes applicables.

Le prix inclus la fabrication d'une section de tuyauterie en acier inoxydable, l'installation d'une vanne d'isolement, la quincaillerie, le transport et la main d'œuvre.

Il est également résolu d'autoriser toutes autres dépenses reliées à ladite réparation, telles que l'isolation de la conduite, le maintien des services et d'alimentation, le camion-vacuum et diverses pièces découlant de ladite réparation.

Tous les frais engendrés par ladite réparation de conduite seront puisés dans le surplus accumulé.

2018-302Offre de services d'un technicien - Allen Entrepreneur Général Inc.

Il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Louis-Charles Guertin et résolu unanimement d'autoriser les honoraires professionnels d'un technicien travaillant pour *Allen Entrepreneur Général Inc.* au coût de 87,00\$/heure afin que ce dernier porte assistance à nos employés de voirie à remettre en fonction le réservoir anti-bélier et ce, à la station de pompage se trouvant au 1001, rang St-Michel.

2018-303Adjudication du contrat pour la gestion des matières résiduelle 2019-2021

**ATTENDU QUE** la MRC de D'Autray a procédé à un appel d'offre pour la gestion des matières résiduelles 2019-2021 ;

**ATTENDU QU'** un (1) seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme soit :

EBI Environnement Inc. (2019-2021) au coût de :  
25,53\$/ porte coût de la collecte, 13,00\$/porte coût du transport  
et 700,00\$ pour la levée des conteneurs par année. Plus les taxes applicables.

En 2019, le prix est calculé sur 989 portes.

**EN CONSÉQUENCE**, Il EST PROPOSÉ par Daniel Valois et SECONDE par Roy Grégoire et résolu unanimement que le contrat pour la gestion des matières résiduelles soit octroyé à *EBI Environnement Inc.* étant le seul soumissionnaire.

Ledit contrat est d'une durée de trois (3) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 avec option de 2 ans supplémentaires, au taux suivant :

25,53\$/porte pour la collecte, par année plus les taxes applicables ;  
13,00\$/porte pour le transport, par année plus les taxes applicables ;  
700,00\$ /année pour la levée des conteneurs.

Il est également résolu que le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer les contrats s'il y a lieu.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola2018-304Participer aux #JPS2019 et relevé le défi Municipalité première de classe 2019**CONSIDÉRANT QUE**

Depuis près de 10 ans, le CRÉVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés ;

**CONSIDÉRANT QUE**

En juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4<sup>e</sup> rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation et de qualification au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik). Alors qu'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7<sup>e</sup> place améliorant ainsi sa position ;

**CONSIDÉRANT QUE**

Le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7 % en 2006 à 75,6% en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,91% ;

**CONSIDÉRANT QUE**

Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) ;

**CONSIDÉRANT QUE**

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE**

La persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE**

Les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE**

La lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs.

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ par Christian Valois, APPUYÉ par Louis-Charles Guertin et résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2019 et à relever le défi de «Municipalité première de classe 2019» en réalisant les activités suivantes :

1. Participer au lever du drapeau de la MRC de d'Autray ;
2. Obtenir ou maintenir une certification OSER-JEUNES, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes, qu'ils en embauchent ou non;
3. Promotion des JPS sur notre site WEB et dans notre Quoi de 9 ?;
4. Démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 13 au 15 février 2019, en portant le ruban et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
5. Durant les JPS 2019, diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants, les membres du conseil iront encourager les jeunes.

#### 2018-305

##### Offre de services – fournisseurs Aerzen.

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne et SECONDÉ PAR Roy Grégoire et résolu unanimement d'autoriser la soumission du fournisseur Aerzen portant le numéro SEI-001779 concernant la réparation du surpresseur au montant de 3 568,36\$ plus les taxes applicables incluant les frais de transport. La dépense est puisée dans le surplus accumulé.

#### 2018-306

##### Attestation du programme TECQ 2014-2018 – reddition de compte

**ATTENDU QUE** la municipalité a bénéficié d'une aide financière provenant de la TECQ 2014-2018.

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ par Daniel Valois et SECONDÉ par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement d'autoriser :

La directrice générale à compléter et signer pour et au nom de la municipalité tous les documents et attestations requis suite aux travaux réalisés par le programme TECQ 2014-2018 afin de compléter la reddition de compte finale.

#### 2018-307

##### Convention de services – soutien technique informatique

IL EST PROPOSÉ par Pierre-Luc Guertin ET SECONDÉ PAR Daniel Valois et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la *Compagnie CPU Service Inc.* pour le support et le soutien technique des équipements informatiques de notre bibliothèque pour l'année 2019, également résolu que la secrétaire-trésorière est autorisée à signer ladite convention au montant de 390,00\$ plus les taxes applicables.

#### 2018-308

##### Offre de services réparation de lumières 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Roy Grégoire et SECONDÉ PAR Louis-Charles Guertin et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de *F. Branconnier Électrique Inc.* pour les réparations de lumières de rue 2019 suivant la tarification mentionnée ci-dessous et ce, jusqu'à concurrence de 10 000\$, plus les taxes applicables :

- a) Réparation d'une (1) lumière, comprenant le remplacement de lampes et photocells incluant la main d'œuvre et service de nacelle au coût de 150,00\$ plus les taxes applicables.
- b) Réparation de trois (3) lumières dans le village, comprenant le remplacement de lampes et photocells incluant la main d'œuvre et service de nacelle au coût de 290,00\$ plus les taxes applicables.
- c) Réparation de trois (3) lumières étendues sur l'île, comprenant le remplacement de lampes et photocells incluant la main d'œuvre et service de nacelle au coût de 345,00\$ plus les taxes applicables.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

- d) Remplacement d'une (1) lumière standard pour une lumière au DEL incluant la main d'œuvre et service de nacelle plus les taxes applicables :

\* 360\$ plus les taxes applicables pour une lumière de rue ;

\* 480\$ plus les taxes applicables pour une lumière de coin de rue car le wattage est plus élevé.

2018-309

Dons

Il EST PROPOSÉ PAR Louis-Charles Guertin et SECONDE PAR Christian Valois et résolu unanimement de faire les dons suivants :

CTRB (vœux des Fêtes)	85,00\$ plus les taxes applicables
Opération Nez-Rouge	50,00\$
Paniers de Noël	200,00\$
Marianne Bergeron (Québec sans frontières)	200,00\$

2018-310

Levée de la session

Il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et résolu unanimement que la session soit et est levée à 20h58.

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Barthe, maire

\_\_\_\_\_  
Mélanie Messier, directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mélanie Messier, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2018-288, 2018-289, 2018-290, 2018-293, 2018-296, 2018-297, 2018-298, 2018-299, 2018-301, 2018-302, 2018-303, 2018-305, 2018-306, 2018-307, 2018-308, 2018-309.

\_\_\_\_\_  
Mélanie Messier, secrétaire-trésorière & directrice générale

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Barthe, maire

Je, *Jean-Luc Barthe*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Initiales du Maire

724

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola